



BULLETIN d'INSCRIPTION
FORMATION AUXILIAIRE AMBULANCIER – DUREE 91 heures

SESSIONS 2^{ème} semestre 2023

Photo
d'identité

NOM :	Prénom :
Nom de jeune fille :	Date et lieu de naissance :
Adresse :	Tel fixe : Portable : e-mail :@.....
Situation professionnelle : (barrer les mentions inutiles) <input type="checkbox"/> Salarié : type de contrat CDI / CDD / autre / depuis le :	Raison sociale de l'employeur : Adresse : Tél : Fax :
<input type="checkbox"/> Demandeur d'emploi : depuis le : n° Identifiant :	
<input type="checkbox"/> Autre (à préciser) :	
Niveau d'études :	Dernier diplôme obtenu :
Inscription à la session de formation :	
<input type="checkbox"/> Session 7/2023 – Du 11 au 27 septembre 2023	<input type="checkbox"/> Session 8/2023 – Du 9 au 25 octobre 2023
<input type="checkbox"/> Session 9/2023 – Du 13 au 29 novembre 2023	<input type="checkbox"/> Session 10/2023 – Du 4 au 20 décembre 2023
Coût de la formation par participant : 1183,- € (exonéré de TVA) Durée : 91 heures Lieu de la formation : IFA 68 - Sausheim N° de déclaration : 42 68 00912 68 N° SIRET : 329 198 295 00019	Prise en charge des frais de formation : <input type="checkbox"/> par l'entreprise (joindre le règlement) <input type="checkbox"/> par le stagiaire (joindre le règlement) <input type="checkbox"/> par un organisme de prise en charge : (indiquer ses coordonnées)
Vos objectifs / besoins / attentes ?	
Précisez si vous avez des besoins spécifiques par rapport au suivi de la formation (difficultés scolaires, handicap, allergie...) :	
Dans ce cas nous vous contacterons en amont de la formation pour envisager les adaptations nécessaires.	
Pièces à fournir à l'inscription <ul style="list-style-type: none">• Photo d'identité• Demande manuscrite d'inscription• Curriculum vitae• Copie de la pièce d'identité recto/verso• Copie du permis de conduire recto/verso• Copie de l'attestation préfectorale d'aptitude à la conduite d'ambulance• Annexes 1 et 2 (vaccins & certificat médical)• Attestation papier d'assuré social	Je soussigné(e), certifie que les renseignements indiqués ci-dessus sont exacts. Fait à le Signature du candidat / Cachet et signature de l'entreprise :  Le bulletin d'inscription doit être signé par la personne qui règle la formation



**Conditions d'inscription et d'admission à la
formation d'auxiliaire ambulancier**

Les dossiers d'inscription doivent être déposés ou envoyés complets avec l'ensemble des pièces à fournir, ainsi que le règlement, au secrétariat de l'IFA 68.

Comme indiqué sur le bulletin d'inscription, le dossier doit notamment comporter :

- Une demande manuscrite d'inscription dans laquelle le candidat exposera ses motivations pour suivre la formation d'auxiliaire ambulancier,
- Un curriculum vitae (cursus scolaire, expérience professionnelle, activité associative, activité secouriste, centres d'intérêt...)

Les dossiers d'inscription sont soumis à une commission d'admission composée du Directeur de l'IFA 68, d'un représentant de l'ATSU 68, organisme gestionnaire de l'IFA 68, et d'un professionnel ambulancier ou d'un formateur de l'IFA 68.

La commission d'admission examine les candidatures sur la base des dossiers d'inscription et juge de la motivation et de la capacité du candidat à suivre la formation d'auxiliaire ambulancier.

Les candidats présentant un niveau scolaire insuffisant pourront être convoqués à un test écrit (français et calcul niveau brevet des collèges), et/ou à un entretien devant la commission d'admission.

En cas de refus d'admission par la commission, le dossier d'inscription est retourné à l'intéressé, avec un courrier du Directeur de l'IFA 68 précisant les motifs du refus d'admission.

Les candidats retenus recevront une convocation à la formation d'auxiliaire ambulancier.



**PROJET PEDAGOGIQUE des ACTIONS de FORMATION au
METIER d'AUXILIAIRE AMBULANCIER
SESSIONS 2023**

Référentiel de formation de l'auxiliaire ambulancier

<https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000045593318+&cd=1&hl=fr&ct=clnk&gl=fr>

PRESENTATION GENERALE DE LA FORMATION AUXILIAIRE AMBULANCIER

LE METIER D'AUXILIAIRE AMBULANCIER

Le professionnel titulaire du poste d'auxiliaire ambulancier assure la conduite du véhicule sanitaire léger (transport de malades assis), ou est l'équipier du professionnel titulaire du Diplôme d'Etat d'Ambulancier dans l'ambulance (transport couché).

QUALITES REQUISES

Les conditions de travail des ambulanciers sont souvent difficiles ; elles nécessitent un bon équilibre nerveux, une grande résistance physique et psychique, un sens poussé des responsabilités et des relations humaines, un esprit d'initiative, de la disponibilité et la connaissance des premiers soins d'urgences ainsi que des techniques de manutention des malades ou blessés.

La formation au métier d'auxiliaire ambulancier est réglementée par l'arrêté du 11 avril 2022 relatif à la formation conduisant au diplôme d'Etat d'ambulancier et aux conditions de formation de l'auxiliaire ambulancier.

La formation en centre, d'une durée de 91 heures, permet d'obtenir une attestation d'auxiliaire ambulancier après évaluation des compétences acquises. Lorsque les compétences acquises ne permettent pas d'exercer en tant qu'auxiliaire ambulancier l'attestation n'est pas délivrée.

Cette attestation doit être fournie par tous les professionnels, titulaires ou remplaçants, prétendant à des fonctions d'auxiliaire ambulancier. Le professionnel titulaire du poste d'auxiliaire ambulancier doit disposer des justificatifs fixés à l'article 2 de l'arrêté du 11 avril 2022.

ATTENTION!

Les limitations physiques, et les restrictions en termes de port de charge notamment, sont un handicap pour le suivi de leur formation et un frein à l'exercice du métier d'ambulancier.



PROGRAMME (91 heures) :

Accueil et présentation de la formation – Durée : 1 heure

Module 1 : Les gestes d'urgence avec validation FGSU 2

Durée : 32 heures

Compétence : Assurer les gestes adaptés à l'état du patient (dont FGSU niveau 2)

Module 2 : Immobilisations et relevages (en complément du programme FGSU2)

Durée : 3 heures

Compétence : savoir immobiliser et relever un patient en toute sécurité

Module 3 : Hygiène

Durée : 6 heures

Compétence : Prévenir la transmission des infections

Module 4 : Principe d'ergonomie et gestes et postures adaptés

Durée : 21 heures

Compétence : Utiliser les techniques préventives de manutention et les règles de sécurité pour l'installation et la mobilisation des patients

Module 5 : Règles et valeurs professionnelles du transport sanitaire

Durée : 7 heures

Compétence : Respecter les règles et valeurs de la profession

Module 6 : Démarche relationnelle envers les membres de l'équipe et les patients

Durée : 18 heures

Compétence : établir une communication adaptée aux patients et aux membres de l'équipe

Evaluation des compétences acquises

Durée : 3 heures

CONDITIONS D'INSCRIPTION et PRÉREQUIS :

- Permis de conduire de plus de 3 ans ou 2 ans (conduite accompagnée)
- Attestation Préfectorale d'aptitude à la conduite d'ambulance
- Certificat médical de non contre-indication à la profession et certificat médical de vaccinations

CONTACTS :

Institut de Formation des Ambulanciers du Haut-Rhin

ATSU 68

Autoport Sud Alsace

1, avenue Charles de Gaulle

68390 SAUSHEIM

Tel. : 03.89.63.61.75

Mail : secretariat@atsuifa68.fr

Conseillers Pôle Emploi pour les demandeurs d'emploi.



DESCRIPTIF DE LA FORMATION AUXILIAIRE AMBULANCIER :

NATURE DES ACTIONS DE DEVELOPPEMENT DES COMPETENCES : action de formation

INTITULE DU STAGE : Stage de formation préparatoire au métier d'Auxiliaire Ambulancier

OBJECTIFS PEDAGOGIQUES :

- Obtenir l'attestation de formation d'Auxiliaire Ambulancier
- Accéder au métier d'Auxiliaire Ambulancier - Emploi Ambulancier Niveau 1 (CCNTR)
- Obtenir l'attestation FGSU niveau 2

PARTICIPANTS : Tout public

METHODES PEDAGOGIQUES :

- présentation générale + remise d'un manuel de l'Auxiliaire Ambulancier
- approche théorique en salle de cours
- approche pratique en travail de groupe
- mise en situation à partir de simulations
- gestion de cas concrets
- exposés interactifs
- évaluation

MODALITES D'EVALUATION : évaluation des acquis, épreuve écrite et pratique, enquête de satisfaction

TARIF 2023: 1183,- € / stagiaire (exonéré de TVA)

DUREE : 91 heures d'enseignement en centre

DATES : Voir bulletin d'inscription

LIEU : IFA - ATSU 68 – Autoport Sud Alsace
1, avenue Charles de Gaulle - 68390 SAUSHEIM

Nota : pour les demandeurs d'emploi, la formation peut être effectuée dans le cadre :

- d'une AFPR « Action de Formation Préalable au Recrutement » ou
- d'une AIF « Aide Individuelle à la formation ».

(voir conditions auprès de Pôle emploi).

Taux de réussite 2022 : 100%

Taux de satisfaction 2022 : 89%

Nombre de stagiaires formés en 2022 : 119

Nombre d'abandon 2022 : 0



PROGRAMME DETAILLE DE L'ENSEIGNEMENT

La formation préparatoire au métier d'auxiliaire ambulancier comprend 91 heures d'enseignement théorique (cours et applications)

Accueil et présentation de la formation – Durée : 1 heure

Module 1 : Les gestes d'urgence avec validation FGSU 2

Durée : 32 heures

Compétence/Objectif : Assurer les gestes adaptés à l'état du patient (FGSU niveau 2)

Intervenants : Formateurs CESU 68 et IFA

1. Un module, d'une durée de dix heures et demi, sous forme d'un enseignement pratique relatif à la prise en charge des urgences vitales permettant :
 - d'identifier un danger immédiat dans l'environnement et de mettre en œuvre une protection adaptée
 - d'alerter le service d'aide médicale urgente (SAMU) numéro d'urgence : 15 ou le numéro interne à l'établissement de santé dédié aux urgences vitales, de transmettre les observations et de suivre les conseils donnés. L'apprentissage de l'alerte doit aussi, en situation de sauveteur isolé, comprendre l'usage des autres numéros d'urgence : 17,18,112,114
 - d'identifier l'inconscience et d'assurer la liberté et la protection des voies aériennes d'une personne inconsciente en ventilation spontanée et d'initier les soins d'urgences selon ses compétences acquises par ailleurs
 - d'identifier une obstruction aiguë des voies aériennes, de réaliser les gestes adéquats et d'initier les soins d'urgences (monitorage, oxygénothérapie si besoin)
 - d'arrêter une hémorragie externe en respectant la gradation des mesures (compression, pansement hémostatique, garrot au-dessus de la plaie, réévaluation) et d'initier les soins d'urgences selon ses compétences acquises par ailleurs
 - d'identifier un arrêt cardiaque, de réaliser ou faire réaliser une réanimation cardiopulmonaire avec le matériel d'urgence prévu (défibrillateur automatisé externe, chariot d'urgence, matériel embarqué...), d'initier les soins d'urgences et d'anticiper la réanimation spécialisée
 - de transmettre à l'équipe venant en renfort, un bilan synthétique (vital et circonstanciel) comprenant signes cliniques, paramètres vitaux et contexte
 - de connaître les techniques d'hygiène de base (mesures barrières)
 - de mettre en œuvre l'oxygénothérapie si besoin
 - de mettre en œuvre des appareils non invasifs de surveillance des paramètres vitaux
 - d'appliquer les procédures de maintenance et de matériovigilance des matériels d'urgence



V.13.07.2023

2. Un module, d'une durée de sept heures, sous forme d'un enseignement pratique relatif à la prise en charge des urgences potentielles permettant :
 - d'identifier les signes de gravité d'un malaise notamment d'un accident vasculaire cérébral, une douleur thoracique, un risque de sepsis, une hypoglycémie et de mettre en œuvre les soins d'urgence adaptés au regard de ses compétences acquises par ailleurs
 - d'identifier les signes de gravité d'un traumatisme osseux ou cutané et de prendre les mesures adaptées pour la prise en charge du patient (immobilisation, relevage, brancardage)
 - d'identifier les signes de gravité d'une brûlure et d'agir en conséquence
 - d'appliquer les règles élémentaires d'hygiène et d'appliquer les règles de protection face à un risque infectieux
 - en l'absence de médecin proche, d'appeler le service d'aide médicale urgente (SAMU) ou d'appeler le numéro interne dédié, de transmettre les observations en respectant les règles déontologiques et professionnelles et de suivre les conseils donnés
 - prendre les mesures adaptées pour la mère et pour l'enfant face à un accouchement inopiné

3. Un module, d'une durée de trois heures et demi, sous forme d'un enseignement théorique et pratique relatif aux urgences collectives et aux situations sanitaires exceptionnelles permettant :
 - de comprendre le concept de (situations sanitaires exceptionnelles) et de connaître l'organisation de la réponse du système de santé (dispositif ORSAN) et son articulation avec le dispositif de réponse de la sécurité civile (dispositif ORSEC)
 - de s'intégrer dans les plans de gestion des situations sanitaires exceptionnelles des établissements de santé ou médico-sociaux en fonction de la profession exercée et du lieu d'exercice
 - d'être sensibiliser à l'accueil d'un afflux de blessés notamment par armes de guerre et aux techniques du (damage control)
 - d'être sensibilisé aux risques NRBC-E et aux premières mesures à mettre en œuvre dans ce type de situation (protection et décontamination d'urgence)
 - d'identifier un danger dans l'environnement et d'appliquer les consignes de protections et de sécurité adaptées notamment en cas d'alerte des populations ou lors d'un évènement exceptionnel au sein de l'établissement
 - connaître les principes de la prise en charge médico-psychologiques des victimes, de l'information des proches des victimes et de l'annonce des décès

4. Gestes de secours spécifiques : agir et mettre en œuvre le matériel de secours spécifique d'une ambulance en situation professionnelle (11 heures).



V.13.07.2023

Module 2 : Immobilisations et relevages (en complément du programme FGSU2)

Durée : 3 heures

Compétence/Objectif : savoir immobiliser et relever un patient en toute sécurité

Intervenant : Formateur IFA

- Les traumatismes du squelette
- Principe de base d'immobilisation
- Matériel d'immobilisation
- Immobilisation d'un membre
- Immobilisation du rachis
- Le relevage et les moyens de relevage

Module 3 : Hygiène

Durée : 6 heures

Compétence/Objectif : Prévenir la transmission des infections

Intervenant : Formateur IFA

- Définitions et principes de base
- Les agents infectieux
- Infection et mode de transmission
- Les infections nosocomiales
- Mise en œuvre des précautions standards
- Le bionettoyage
- Travaux pratiques dans la cellule sanitaire

Module 4 : Principe d'ergonomie et gestes et postures adaptés lors des mobilisations, des aides à la marche, des déplacements et des portages ou brancardages

Durée : 21 heures

Compétence/Objectif : Utiliser les techniques préventives de manutention et les règles de sécurité pour l'installation et la mobilisation des patients.

Intervenant : Formateur IFA

- Les principes de base de l'accompagnement des PMR
- Accompagner une personne du domicile au VSL
- Installer une personne à bord du VSL
- Accompagner une personne du VSL vers l'établissement de santé
- Accompagner une personne du domicile à l'ambulance
- Installer et surveiller une personne dans l'ambulance
- Accompagner et surveiller une personne de l'ambulance vers l'établissement de santé
- Installer une personne dans l'établissement de santé
- Cas concrets de synthèse, mise en situation pratique



Module 5 : Règles et valeurs professionnelles du transport sanitaire

Durée : 7 heures

Compétence/Objectif : Respecter les règles et valeurs de la profession

Intervenant : Formateur IFA

- Déontologie – Ethique – Droit des patients
- Règlementation du transport sanitaire
- Normes des véhicules et des équipements
- Particularités du code de la route
- Relations avec l'assurance maladie
- Tarification des transports sanitaires
- Dossier de transport

Module 6 : Démarche relationnelle envers les membres de l'équipe et les patients

Durée : 18 heures

Compétence/Objectif : Etablir une communication adaptée aux patients et aux membres de l'équipe

Intervenant : Formateur IFA

- Prendre en compte l'Humain dans sa globalité
- Identifier son rôle d'auxiliaire ambulancier dans un contexte professionnel
- Concepts de base en communication interpersonnelle
- Les besoins de la personne accompagnée
- La démarche de prise en charge de la personne accompagnée
- Gestion d'une situation conflictuelle

EVALUATION de la FORMATION

Durée : 3 heures

- **Evaluation des acquis**
- **Epreuve écrite et pratique**
- **Enquête de satisfaction**

**CERTIFICAT MEDICAL
DE NON CONTRE-INDICATION
A LA PROFESSION D'AMBULANCIER
(à faire compléter et signer par le médecin traitant)**

Je soussigné(e), Docteur.....

certifie avoir examiné ce jour

Madame, Monsieur,

J'atteste que le (la) candidate ne présente **aucun problème locomoteur, psychique**, aucun handicap incompatible avec la profession d'ambulancier : handicap visuel, auditif, amputation d'un membre...

Fait à, le.....

Cachet et signature du médecin

ATTENTION!

Les conditions de travail des ambulanciers sont souvent difficiles ; elles nécessitent une grande résistance physique et psychique, et un bon équilibre nerveux.
Les limitations physiques et psychiques, et les restrictions en termes de port de charge notamment, sont un handicap pour le suivi de leur formation et un frein à l'exercice du métier d'ambulancier.

N.B. Pensez à vous présenter chez le médecin muni de votre carnet de santé.

CERTIFICAT MEDICAL de VACCINATIONS

(à faire compléter et signer par le médecin traitant)

NOM : Prénom :

Date de naissance : / /

Le (la) candidat(e) a subi les vaccinations suivantes :

DTP	Date 1 ^{ère} injection	Date 2 ^{ème} injection	Date 3 ^{ème} injection	Date rappel à 1 an	Date dernier rappel
Diphtérie					
Tétanos					
Polio					

HEPATITE B	1 ^{ère} injection	2 ^{ème} injection	3 ^{ème} injection	Rappel	Rappel

Dosage des anticorps anti-HBs (*quelle que soit la date de vaccination*) UI/l Date

Si dosage des anticorps anti-HBs > 100 UI/l : **sujet immunisé**

Si dosage des anticorps anti-HBs < 100 UI/l, faire dosage des AgHBs UI/l. Date

Sujet immunisé : oui non

Je soussigné, Docteur atteste l'exactitude des renseignements ci-dessus.

Fait à, le

CACHET et SIGNATURE

Obligation de vaccination contre la Covid-19 : voir page suivante

Pour toute information, vous pouvez vous rendre sur le site Vaccination InfoService.fr
<https://professionnels.vaccination-info-service.fr/Recommandations-vaccinales-specifiques/Professionnels-exposes-a-des-risques-specifiques/Professionnels-de-sante>



**VACCINATION
INFO SERVICE.FR**
Le site de référence qui répond à vos questions



VACCINATIONS OBLIGATOIRES A L'EXERCICE DE LA PROFESSION D'AUXILIAIRE AMBULANCIER

Nous vous rappelons que « tout élève ou étudiant d'un établissement se préparant à l'exercice des professions médicales et des autres professions de santé (...) » relève des articles L3111-4, L3112-1 et R3112-1 du code de la santé publique.

Tout stagiaire admis en formation doit par conséquent **OBLIGATOIREMENT** fournir un certificat de vaccination complété et signé par le médecin traitant apportant la preuve des vaccinations suivantes à jour :

DTP (diphtérie-tétanos-poliomyélite) ou DTCoq Polio avec :

- Les dates de toutes les vaccinations et d'un rappel

Hépatite B (3 injections obligatoires) dont le schéma vaccinal comprend :

- Soit trois vaccins à un mois d'intervalle et un rappel à un an,
- Soit deux vaccins à un mois d'intervalle et un rappel à six mois,

avec présentation d'un taux d'anticorps anti-HBs supérieur à 100 UI/l et d'un dosage anticorps anti-HBc, si le taux d'anticorps anti-HBs est entre 10 et 100 UI/l pour les deux schémas vaccinaux.

Obligation de vaccination contre la Covid-19 (obligation suspendue par le décret n°2023-368 du 13 mai 2023)

La loi n°2021-1040 du 5 août 2021 relative à la gestion de la crise sanitaire prévoit l'obligation vaccinale des personnes travaillant dans les secteurs sanitaire, social et médico-social, ainsi que de la mise en place du « pass sanitaire » pour permettre l'accès à certains lieux, loisirs et événements. Les ambulanciers et les étudiants ou élèves des établissements préparant à l'exercice des professions réglementées sont soumis à cette obligation vaccinale.

Pour suivre la formation, vous devrez donc présenter le justificatif d'un schéma vaccinal complet en joignant au dossier la preuve papier reconnue dans le cadre du « pass sanitaire ». Dans le cas contraire, votre dossier de candidature serait rejeté.

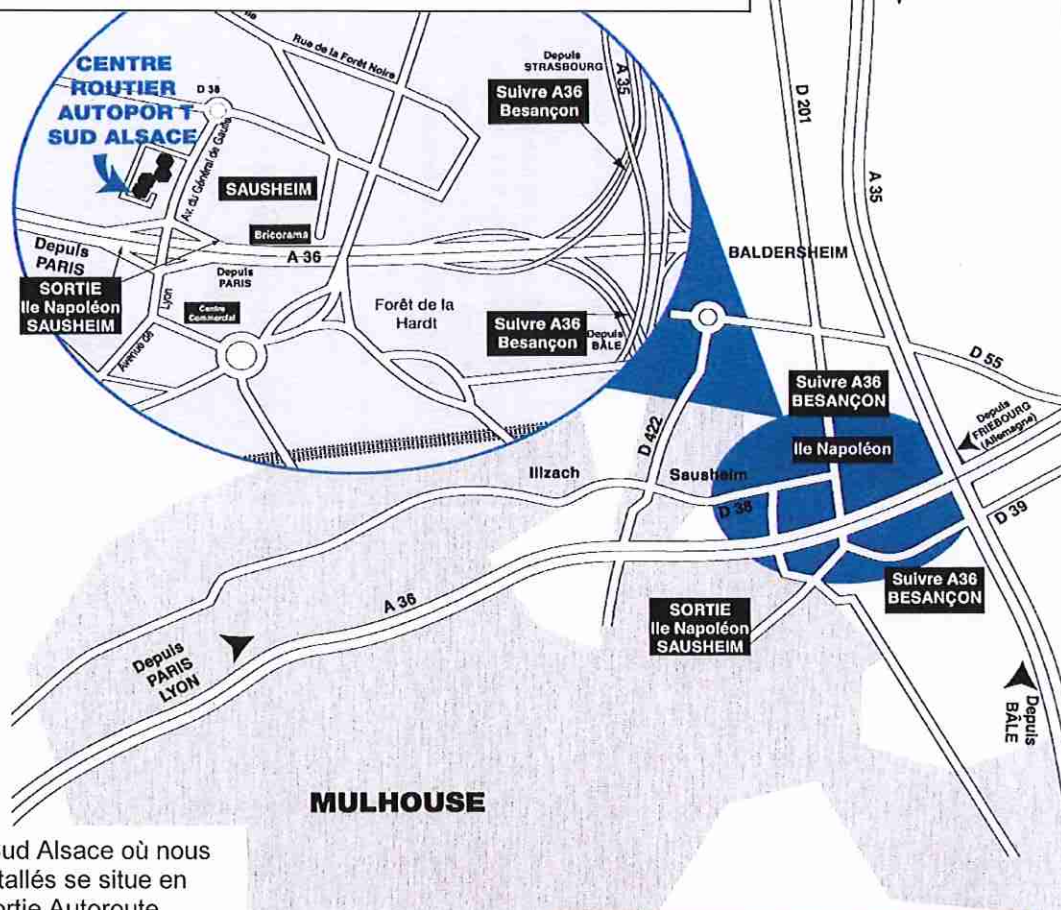
Lorsque l'immunisation n'est pas acquise ou en cas de contre indication temporaire, l'affectation de la personne concernée à des fonctions l'exposant à un risque d'infection n'est pas possible.

Les protocoles de vaccination doivent avoir impérativement débuté à la période d'inscription et les dates mentionnées sur le certificat médical joint.

GPS : 47.774176,7.379723

PLAN D'ACCES

Institut de Formation des Ambulanciers
A.T.S.U. 68
Autoport Sud Alsace
1, Avenue Charles de Gaulle
68390 SAUSHEIM
Tel : 03 89 61 74 74



L'Autoport Sud Alsace où nous sommes installés se situe en face de la sortie Autoroute « Sausheim / Ile Napoléon ».

Attention, en venant de Strasbourg ne pas prendre la sortie « Sausheim » ni la direction « Mulhouse-Bâle Aéroport » à la croisée des autoroutes A35/A36.

Une fois sorti de l'autoroute à « Sausheim / Ile Napoléon » aller jusqu'au rond-point et prendre la 4^{ème} sortie, direction AUTOPORT.

Après l'entrée dans l'Autoport, prendre à gauche de suite après la station Shell en suivant le panneau FORGIARINI pour rejoindre notre parking qui se situe entre l'Entrepôt FORGIARINI et l'ancien hôtel/restaurant ARCOTEL.

Nous sommes situés au 2^{ème} étage des bâtiments bureaux, dans les locaux de l'U.R.T.A (photo en pièce jointe).

68390 SAUSHEIM

De PARIS et LYON: Prendre l'A36 direction Besançon / Mulhouse. Emprunter la sortie Sausheim / Ile Napoléon.

De BÂLE: Prendre l'A35 direction Strasbourg, à Mulhouse rejoindre l'A36 direction Besançon. Emprunter la sortie Sausheim / Ile Napoléon.

De STRASBOURG: Prendre l'A35, à Mulhouse rejoindre l'A36 direction Besançon. Emprunter la sortie Sausheim / Ile Napoléon.





INFORMATIONS UTILES

L'IFA 68 ne propose pas de service de restauration ni d'hébergement.
Le site est aisément accessible et dispose de parkings en nombre suffisant.

Restauration à proximité :

- Marie Blachère Boulangerie
52 RD201 – 68390 SAUSHEIM
Tél. 03.89.31.86.24
- PAUL Boulangerie
70 Av Gustave Dollfus – 68400 RIEDISHEIM
Tél. 03.89.44.07.65
- POULAILLON
Centre commercial Carrefour – 68110 ILLZACH
Tél. 03.89.61.91.59
- POULAILLON
Rue des 3 Frontières – 68110 ILLZACH
Tél. 03.69.76.13.97
- KFC
4 rue d'Annecy – 68110 ILLZACH
Tél. 03.89.51.52.11
- Pizzeria IL PIATTO
25 rue des 3 Frontières – 68110 ILLZACH
Tél. 03.89.61.88.99
- Restaurant AU BUREAU
4 rue de Crousaz – 68110 ILLZACH
Tél. 03.89.31.10.20
- Pizzeria DA BIAGIO
10 rue de Rixheim – 68110 ILLZACH
Tél. 09.84.41.22.05
- LE MANDARIN
Centre commercial Carrefour – 68110 ILLZACH
- Quick, Mc Donald's...

Hôtels à proximité :

- Hôtel Roi Soleil
ZA Ile Napoléon D201-68390 SAUSHEIM
Tél. 03.89.61.80.90
- B&B Hôtel
Rue d'Annecy – 68110 ILLZACH
Tél. 08.92.70.75.41
- Hôtel Campanile
19 rue des 3 Frontières – 68110 ILLZACH
Tél. 03.89.61.87.78
- Hôtel Kyriad
22 rue des 3 Frontières-68110 ILLZACH
Tél. 03.89.62.81.50
- The Original Access Hôtel
1 Pt chemin de Sausheim – 68170 RIXHEIM
Tél. 03.89.64.59.01